

Fédération Française des Diabétiques

Association Reconnue d'Utilité Publique
par décret du 3 décembre 1976

88, Rue de la Roquette
75011 PARIS
SIREN : 784 578 528
APE : 94.99Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Fédération Française des Diabétiques
Association Reconnue d'Utilité Publique
par décret du 3 décembre 1976

88, Rue de la Roquette
75011 PARIS
SIREN : 784 578 528
APE : 94.99Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Aux Membres de l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Fédération Française des Diabétiques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 821-53 et R 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les traitements comptables des legs, donations et assurances-vie, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliqués.

Nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources et du compte de résultat par origine et destination décrites dans la note explicative de l'annexe relative au CROD et CER, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 21 mai 2026.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay-sous-Bois,

Le Commissaire aux comptes

LEO JEGARD & ASSOCIES

Représenté par,

Thibault DAVID

Associé



COMPTES ANNUELS

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						0,04
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	360 496	360 496			2 391	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				51,33		52,41
Terrains	1 148 094		1 148 094		1 148 094	
Constructions	2 401 428	1 689 744	711 684		780 619	
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	548 373	465 156	83 217		119 908	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés	908 043	4 600	903 443		1 017 777	
Immobilisations financières				0,05		0,05
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	15		15		15	
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 667		2 667		2 667	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	5 369 115	2 519 996	2 849 119	51,38	3 071 471	52,50
Stocks et en-cours	300		300	0,01	129	
Créances				14,23		18,02
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	120 149		120 149		175 942	
Créances reçues par legs ou donations	451 041		451 041		550 517	
Autres créances	142 963		142 963		256 406	
Charges constatées d'avance	74 957		74 957		71 550	
Valeurs mobilières de placement	1 027		1 027	0,02		
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	1 905 451		1 905 451	34,36	1 724 300	29,47
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	2 695 888		2 695 888	48,62	2 778 844	47,50
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	8 065 003	2 519 996	5 545 007	100	5 850 315	100

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		1,36		1,29
Fonds propres statutaires	67 000		67 000	
Fonds propres complémentaires	8 232		8 232	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		29,49		27,95
Réserves statutaires ou contractuelles	62 597		62 597	
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves	1 572 466		1 572 466	
Report à nouveau	800 414	14,43	584 773	10,00
Excédent ou déficit de l'exercice	-7 427	-0,13	215 641	3,69
Situation nette (sous-total)	2 503 283	45,14	2 510 710	42,92
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	2 503 283	45,14	2 510 710	42,92
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 303 509	23,51	1 270 491	21,72
Fonds dédiés	855 309	15,42	832 507	14,23
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	2 158 818	38,93	2 102 998	35,95
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	842	0,02	1 411	0,02
TOTAL DES PROVISIONS (III)	842	0,02	1 411	0,02
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	15 855	0,29	15 855	0,27
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	275 528	4,97	307 963	5,26
Dettes des legs ou donations	50 969	0,92	297 803	5,09
Dettes fiscales et sociales	295 481	5,33	260 586	4,45
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	37 614	0,68	48 936	0,84
Produits constatés d'avance	206 617	3,73	304 053	5,20
TOTAL DES DETTES (IV)	882 063	15,91	1 235 197	21,11
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	5 545 007	100	5 850 315	100

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	104 238	101 151	3 087	3,05
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	118 976	115 904	3 072	2,65
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	745 084	797 448	-52 364	-6,57
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	612 968	521 692	91 276	17,50
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	1 698 399	2 005 601	-307 201	-15,32
Mécénats	165 830	247 730	-81 900	-33,06
Legs, donations et assurances-vie	753 487	699 472	54 015	7,72
Contributions financières	75 000	37 113	37 887	102,09
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	568	26 821	-26 252	-97,88
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	252 635	336 937	-84 302	-25,02
Autres produits	65 276	2	65 274	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 592 462	4 889 870	-297 408	-6,08
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	5 400	4 515	885	19,60
Variation de stocks	-171	24 899	-25 070	-100,69
Autres achats et charges externes	2 280 418	2 379 211	-98 793	-4,15
Aides financières	347 735	379 476	-31 741	-8,36
Impôts, taxes et versements assimilés	110 504	106 641	3 863	3,62
Salaires	1 032 890	1 043 556	-10 666	-1,02
Cotisations sociales	434 341	404 137	30 204	7,47
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	109 180	116 937	-7 757	-6,63
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	275 437	252 635	22 802	9,03
Autres charges	11 839	9 866	1 972	19,99
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 607 572	4 721 873	-114 300	-2,42
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-15 111	167 997	-183 108	-108,99

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	7 684	7 421	263	3,54
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	7 684	7 421	263	3,54
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	7 684	7 421	263	3,54
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-7 427	175 418	-182 845	-104,23
Produits exceptionnels (V)		40 223	-40 223	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		40 223	-40 223	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	4 600 146	4 937 514	-337 368	-6,83
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	4 607 572	4 721 873	-114 300	-2,42
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-7 427	215 641	-223 068	-103,44
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature	4 016	4 016		
Bénévolat	145 650	140 175	5 475	3,91
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	149 666	144 191	5 475	3,80
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	4 016	4 016		
Personnel bénévole	145 650	140 175	5 475	3,91
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	149 666	144 191	5 475	3,80
TOTAL	-7 427	215 641	-223 068	-103,44

ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 5 545 007,07 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -7 426,75 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Descriptions de l'objet social de l'entité, de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

1/ Objet social

La Fédération Française des Diabétiques est une association de patients, au service des patients et dirigée par des patients. Avec son réseau d'environ 100 associations locales et de délégations, réparties sur l'ensemble du territoire et son siège national, elle a pour vocation de représenter les 4 millions de patients diabétiques.

Fondée en 1938, reconnue d'utilité publique en 1976 et agréée depuis 2007 par le Ministère de la santé pour la représentation des usagers, elle est totalement indépendante de toute institution publique, de tout organisme ou entreprise privée, et de toute corporation professionnelle.

Forte de cette indépendance, la Fédération bénéficie d'une légitimité reconnue auprès des acteurs du système de santé.

2/ Activités, missions sociales

La Fédération Française des Diabétiques s'est donné 3 missions sociales :

a/ « Information, accompagnement et prévention » : cette mission s'adresse aux personnes atteintes de diabète, à leur entourage ainsi qu'à toutes les personnes à risque de diabète. Elle est exercée par la Fédération à travers ses supports d'information, d'accompagnement et de prévention ainsi que par son rôle de coordinateur de réseau national et de formation de ses bénévoles.

b/ « Défense individuelle et collective des patients - Plaidoyer » : cette mission concerne les actions de la Fédération pour faire reconnaître les droits individuels et collectifs des patients diabétiques. Il s'agit de faire reconnaître les patients comme des citoyens à part entière, lutter contre les discriminations dont ils font l'objet, les représenter dans les lieux où la présence de la Fédération est pertinente et faire en sorte qu'ils bénéficient de soins de qualité sur tout le territoire.

c/ « Recherche et innovation » : cette mission se rapporte au soutien de la Fédération dans le domaine de la recherche scientifique et médicale afin d'œuvrer d'une part à la guérison du diabète, et d'autre part, co-construire et évaluer les innovations améliorant la qualité de vie des patients, en développant le Diabète LAB de la Fédération.

3/ Moyens mis en oeuvre

Les moyens d'action de la fédération sont les suivants :

- La définition et la mise en oeuvre d'actions d'information, de prévention, d'éducation et de formation des patients, en particulier auprès des personnes en situation de précarité sociale et/ou handicapées, atteintes ou menacées de diabète ;
- L'assistance des patients par le développement de services et de modalités d'accompagnement individuelles et collectives favorisant l'échange, l'interaction et leur autonomie ;
- Le soutien de la recherche médicale, par le financement de programmes spécifiques ;
- La représentation des usagers de la santé auprès des pouvoirs publics nationaux, communautaires et internationaux et la participation à toutes instances politiques et techniques décisions telles appropriées ;
- L'organisation ou/et la tenue, par tous moyens, de manifestations, colloques, évènements, expositions, réunions et actions d'information et de formation destinés à tous publics ;
- La conception, la rédaction, l'édition et la diffusion de tous supports d'information et de communication écrits, visuels, audiovisuels ou télématiques se rapportant à l'objet de la fédération ;
- La coopération avec les organismes susceptibles de contribuer, directement ou indirectement à la réalisation des buts de la fédération ;
- Le conseil et l'assistance des personnes atteintes de diabète en matière juridique pour les seuls litiges ayant pour origine leur état diabétique ;
- La mise à disposition d'immeubles au profit d'organismes sans but lucratif œuvrant en matières sanitaire et médico-sociale ;
- La délivrance de prestations susceptibles de concourir à la réalisation directe ou indirecte de l'objet social.

La Fédération est composée d'une Assemblée générale, dont les membres sont les associations fédérées. Le Comité des régions est l'organe consultatif en charge de faire le lien entre le réseau territorial et le Siège.

La Fédération est dirigée par un Conseil d'Administration de 24 personnes concernées par le diabète, est renouvelé par moitié tous les 3 ans et par un Bureau.

Une équipe salariée, travaillant au siège de la Fédération, complète l'équipe nationale.

Elle est principalement financée grâce à la générosité du public.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Changement de méthode comptable

A compter du 1er janvier 2025, l'association a appliqué de manière prospective les règlements ANC 2022-06 et 2023-03.

Compte tenu des caractéristiques de l'association, l'application de cette nouvelle réglementation a un impact limité à la présentation du bilan et du compte de résultat aux nouveaux formats prescrits.

Cette nouvelle présentation n'appelle pas de remarques particulières pour la comparabilité entre les colonnes 2025 et 2024 du bilan et du compte de résultat.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les valeurs résiduelles ne sont pas déduites de la base amortissable, dès lors que celles-ci ne sont pas significatives ni mesurables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction des durées suivantes : 1 à 4 ans.

Lorsqu'elles remplissent les conditions d'activation, les dépenses de conception et de création des sites Internet et/ou Extranet sont immobilisées et font l'objet d'un amortissement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Information sur la valeur résiduelle

Les valeurs résiduelles ne sont pas déduites de la base amortissable, dès lors que celles-ci ne sont pas significatives ni mesurables.

Information sur la méthode de décomposition

L'immeuble du siège social de l'Association, acquis en date du 1er septembre 2005 a été mis en service le 2 mai 2006 pour un montant de 4.080.316 €.

Conformément aux règlements du CRC 2002-10, l'association a appliqué la méthode de l'amortissement par composants sur la structure de l'immeuble.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Immeuble - Structure	30,00	
Immeuble - Fluides	15,00	
Immeuble - Agencements	10,00	
Immeuble - Décoration	10,00	
Matériel de bureau et inform.		3 À 5
Mobilier		3 À 10

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Au 31/12/2025, aucun élément de l'actif immobilisé n'a fait l'objet de dépréciation, à l'exception d'une dépréciation de 4.600 € pour un bien reçu par legs il y a plusieurs années et destiné à être cédé.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Au 31/12/2025, les immobilisations financières comprennent essentiellement le fonds de roulement lié à la co-propriété du 88 rue de la Roquette.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Contributions volontaires en nature

Comme les années antérieures, l'association a recensé les contributions volontaires en nature dont elle a bénéficié.

Il s'agit de bénévolat et de mécénat de compétences ou prestations de services en nature.

En matière de bénévoles, le nombre d'heures est estimé à 5.826 heures, soit en retenant un taux horaire chargé de 25 euros, ce qui représente un montant global de 145.650 euros.

En matière de mécénat de compétences, il s'agit de prestations pour 4.016 euros.

IFC

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 90.293 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- o Année de calcul : 2025
- o Taux d'actualisation : 3.3 %

AFD - Fédération Fr. des Diabétiques

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

- o Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- o Convention collective : Entreprise - Accord spécifique d'entreprise
- o Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- o Table de mortalité : INSEE 2022-2024 - données prov.

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle)
 - o 64 ans pour la catégorie : Non Cadres
 - o 65 ans pour la catégorie : Cadres
- Progression de salaires
 - o 2% Constant pour la catégorie : Non Cadres
 - o 2% Constant pour la catégorie : Cadres
- Taux de rotation
 - o 5 % dégressif jusqu'à 50 ans pour la catégorie : Non Cadres
 - o 5 % dégressif jusqu'à 50 ans pour la catégorie : Cadres
- Taux de charges sociales patronales
 - o 50 % pour la catégorie : Non Cadres
 - o 50 % pour la catégorie : Cadres

La dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

Fiscalité

La Fédération Française des Diabétiques n'est pas assujettie aux impôts de droit commun (impôt sur les sociétés, TVA et contribution économique territoriale) compte tenu de sa gestion désintéressée et du caractère non concurrentiel de ses activités.

Toutefois, certaines activités non prépondérantes revêtent un caractère lucratif créant ainsi un secteur d'activité distinct pour lequel une liasse fiscale (modèle 2065) est établie.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilsations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	360 496		
TOTAL	360 496		
Immobilsations corporelles			
Terrains	1 148 094		
Constructions sur sol propre	2 401 428		
Installations générales, agencements et aménagements divers (1)	1 323 892		611 875
Matériel de bureau, informatique & mobilier	245 696		1 163
TOTAL	5 119 110		613 038
Immobilsations financières			
Autres titres immobilisés	15		
Prêts et autres immobilisations financières	2 667		
TOTAL	2 682		
TOTAL GENERAL	5 482 288		613 038
(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 022 377		611 875

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			360 496	
TOTAL			360 496	
Immobilisations corporelles				
Terrains			1 148 094	
Constructions sur sol propre			2 401 428	
Inst. générales, agencements et aménag. div. (1)		726 210	1 209 557	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			246 859	
TOTAL		726 210	5 005 938	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			15	
Prêts et autres immobilisations financières			2 667	
TOTAL			2 682	
TOTAL GENERAL		726 210	5 369 116	
(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		726 210	908 042	

AFD - Fédération Fr. des Diabétiques

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			358 105	2 391	360 496	
TOTAL			358 105	2 391	360 496	
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			1 620 809	68 935	1 689 744	
Inst. générales, agencts divers			239 352	17 293	256 645	
Matériel de bureau, informatique			187 950	20 561	208 511	
TOTAL			2 048 111	106 789	2 154 900	
TOTAL GENERAL			2 406 216	109 180	2 515 396	

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

La dépréciation de 4.600 € dotée en 2024 concerne un bien reçu par legs et destiné à être cédé.

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers	4 600			4 600
TOTAL	4 600			4 600
TOTAL GÉNÉRAL	4 600			4 600

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Marchandises	129	471	300	300
TOTAL	129	471	300	300

AFD - Fédération Fr. des Diabétiques

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	2 667		2 667
Actif circulant			
Autres créances clients	120 149	120 149	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 834	3 834	
Taxe sur la valeur ajoutée	8 723	8 723	
Divers	116 201	116 201	
Débiteurs divers	460 498	460 498	
Charges constatées d'avance	74 957	74 957	
TOTAL	787 028	784 361	2 667
Créances reçues par legs ou donations	451 041	451 041	

AFD - Fédération Fr. des Diabétiques

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	74 957
TOTAL	74 957

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 300
Autres créances	125 658
TOTAL	126 958

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Le poste "subventions et concours publics" d'un montant total de 612.968 euros comprend en 2025 les éléments suivants :
- Aides embauche apprenti et aide dans le cadre d'un contrat CIFRE : 19.668 euros ;
- Subventions de la CNAM, de la CNAMTS, du Ministère des solidarités et de la santé, de la DGS, du FDVA et du FNDS : 593.300 euros.

Les montants ci-dessus sont mentionnés "net" des éventuels PCA.

Pour certaines subventions, des fonds dédiés ont pu être enregistrés (dotation et/ou reprise).

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subv. org. public A - 2024	170 000		170 000				
Subv. org. public A - 2025		170 000				170 000	
TOTAL	170 000	170 000	170 000			170 000	

Le legs L. est affecté pour des actions dédiées aux jeunes diabétiques. Une dépense de 56.631 € a été engagée dans ce cadre.

Le legs recherche de 2018 est fléché sur des actions liées à la cécité et au diabète. Aucune dépense n'a eu lieu en 2025.

Le fonds dédiés "Insuline Madagascar" résulte de la fusion avec la Ligue des diabétiques. Aucune dépense n'a eu lieu en 2025.

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Legs L.	261 539	105 437	82 635			261 539	287 646
Legs recherche - 2018	287 646					287 646	
Dons recherche - 2024	82 635					105 437	
Dons recherche - 2025	30 687					30 687	
Insuline Madagascar							
TOTAL	662 507	105 437	82 635			685 309	318 333

AFD - Fédération Fr. des Diabétiques

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	15 855	15 855		
Fournisseurs et comptes rattachés	275 528	275 528		
Personnel et comptes rattachés	128 681	128 681		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	109 058	109 058		
Taxe sur la valeur ajoutée	41 903	41 903		
Autres impôts et taxes assimilées	11 437	11 437		
Groupes et associés (2)	24 124	24 124		
Autres dettes	64 459	64 459		
Produits constatés d'avance	206 617	206 617		
TOTAL	877 661	877 661		
Autres dettes reçues par legs ou donations	50 969	50 969		

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	206 617
TOTAL	206 617

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 586
Dettes fiscales et sociales	177 725
Autres dettes	13 490
TOTAL	245 801

	Montant
Produits	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	35 401
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	756 077
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	721 237
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	707 237
Charges	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	726 210
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	740 256
Solde de la rubrique	753 487

ETAT DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER - VERSION SYNTHETIQUE

Etat du contributeur	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
ALGERIE	100
ALLEMAGNE	15 860
BELGIQUE	510
BRESIL	50
DANEMARK	29 244
EGYPTE	100
ESPAGNE	124
FINLANDE	40
ITALIE	487
LUXEMBOURG	10 643
MALTE	500
MONACO	284
PAYS-BAS	30
PORTUGAL	37 252
ROYAUME UNI	103 115
SUISSE	52 108
THAILANDE	600
TOGO	2 000
USA	288 486

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 4-2 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 est mise à la disposition du public :

- au siège de l'association, situé au 88 rue de la Roquette, 75011 PARI
- selon les modalités suivantes : sur demande auprès du directeur général

Par ailleurs, il est précisé que l'association bénéficie de mécénat de la part de filiales françaises de groupes internationaux, dont le siège et les bénéficiaires effectifs se situent à l'étranger. Conformément aux règles d'établissement de l'état des avantages et ressources provenant de l'étranger, lorsque par exemple une filiale française d'un groupe basé aux USA octroie un mécénat, la somme concernée est considérée comme émanant indirectement des USA et figure sur la ligne USA.

AFD - Fédération Fr. des Diabétiques

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS REÇUS

Les legs et donations dont l'association a été informée et qui n'ont pas encore été acceptés par le Conseil d'Administration au 31/12/2025 sont estimés à 44.000 euros.

A noter que pour certains legs ou donations, l'association ne dispose d'aucun élément permettant de les valoriser et ceux-ci n'ont pas été acceptés.

Au 31/12/2025, le montant ci-dessus ne concerne que 1 legs sur les 4 dont l'association a été informée.

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	13 600	13 600
TOTAL	13 600	13 600

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, la rémunération totale des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doit être publiée dans le compte financier.

Comme chaque année, aucune rémunération ni avantage en nature n'ont été alloués aux membres du Conseil d'Administration.

Ils bénéficient de remboursements de frais dans le cadre de leur mission.

EFFECTIFS MOYENS

L'effectif à fin 2025 est de 26 ETP, dont 10 cadres et 16 non cadres.

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 685 594	2 685 594	3 012 914	3 012 914
1.1 Cotisations sans contrepartie	67 878	67 878	60 111	60 111
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Don manuels	1 698 399	1 698 399	2 005 601	2 005 601
- Legs, donations et assurances-vie	753 487	753 487	699 472	699 472
- Mécénat	165 830	165 830	247 730	247 730
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0	0	0
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 048 380		1 041 043	
2.1 Cotisations avec contrepartie	36 360		41 040	
2.2 Parrainage des entreprises	636 128		686 667	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	75 000		37 113	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	300 892		276 223	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	612 968		521 692	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	568	568	24 928	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	252 635	82 635	336 937	123 831
TOTAL	4 600 146	2 768 797	4 937 514	3 136 745
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	2 672 706	1 563 325	2 792 158	1 818 989
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	2 324 971	1 285 366	2 412 682	1 549 582
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	347 735	277 959	379 476	269 407
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 072 145	926 723	1 113 878	964 809
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 010 361	926 723	1 044 256	964 809
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	61 784	0	69 622	0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	587 284	192 131	563 202	155 115
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	0		0	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	275 436	105 436	252 635	82 635
TOTAL	4 607 571	2 787 615	4 721 873	3 021 548
EXCEDENT OU DEFICIT	-7 426	-18 818	215 641	115 197

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	149 666	149 666	144 191	144 191
Bénévolat	145 650	145 650	140 175	140 175
Prestations en nature	4 016	4 016	4 016	4 016
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	149 666	149 666	144 191	144 191
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	0	0	0	0
Réalisées en France	0	0	0	0
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	149 666	149 666	144 191	144 191
TOTAL	149 666	149 666	144 191	144 191

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALE	1 563 325	1 818 989	1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBL	2 685 594	3 012 914
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	67 878	60 111
- Actions réalisées par l'organisme	1 285 366	1 549 582	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	277 959	269 407	- Dons manuels	1 698 399	2 005 601
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	753 487	699 472
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	165 830	247 730
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0	0
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FOND	926 723	964 809			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	926 723	964 809			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	192 131	155 115			
TOTAL DES EMPLOIS	2 682 179	2 938 913	TOTAL DES RESSOURCES	2 685 594	3 012 914
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	568	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	105 436	82 635	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	82 635	123 831
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-18 818	115 197	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	2 768 797	3 136 745	TOTAL	2 768 797	3 136 745

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	281 918	166 721
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-18 818	115 197
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	263 100	281 918
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	0	0	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	149 666	144 191
Réalisées en France	0	0	Bénévolat	145 650	140 175
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	4 016	4 016
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	149 666	144 191			
TOTAL	149 666	144 191	TOTAL	149 666	144 191

TABLEAU DE VARIATION SPECIFIQUE DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres et autres fonds propres	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice	
		dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	75 232	-	-	-	-	-	-	-	75 232	-
Fonds propres avec droit de reprise	-								-	
Ecart de réévaluation	-								-	
Réserves	1 635 063				-		-		1 635 063	
Report à nouveau	584 774	166 721	215 641	115 197	-		-		800 415	281 918
Excédent ou déficit de l'exercice	215 641	115 197	- 215 641	- 115 197	-	-	7 427	18 818	- 7 427	- 18 818
Dotations consommables	-								-	
Subventions d'investissement	-								-	
Provisions réglementées	-								-	
TOTAL	2 510 710	281 918	-	-	-	-	7 427	18 818	2 503 283	263 100

Généralités

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991, ainsi que le tableau de variation des fonds propres présentés ci-après sont conformes à la présentation exigée par le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'objectif du CROD est d'appréhender les produits et les charges de l'exercice selon leur origine et leur destination, ainsi que la part liée à la Générosité du public, cette dernière étant reprise ensuite dans le CER.

Le CROD est établi en adéquation avec les rubriques du compte de résultat pour donner une information globale de l'ensemble des produits et des charges.

A ce titre, il présente un total des produits et des charges au 31 décembre 2025 respectivement de 4.600.146 € et de 4.607.572 € en adéquation avec le compte de résultat et un résultat net comptable de -7.427 € (déficit).

Les principes et règles ci-après ont fait l'objet d'une délibération du Conseil d'administration de l'association.

Trois missions sociales pour la Fédération

« Information, accompagnement et prévention » : cette mission s'adresse aux personnes atteintes de diabète, à leur entourage ainsi qu'à toutes les personnes à risque de diabète. Elle est exercée par la Fédération à travers ses supports d'information, d'accompagnement et de prévention ainsi que par son rôle de coordinateur de réseau national et de formation de ses bénévoles.

« Défense individuelle et collective des patients – Plaidoyer » : cette mission concerne les actions de la Fédération pour faire reconnaître les droits individuels et collectifs des patients diabétiques. Il s'agit de faire reconnaître les patients comme des citoyens à part entière, lutter contre les discriminations dont ils font l'objet, les représenter dans les lieux où la présence de la Fédération est pertinente et faire en sorte qu'ils bénéficient de soins de qualité sur tout le territoire.

« Recherche et innovation » : cette mission se rapporte au soutien de la Fédération dans le domaine de la recherche scientifique et médicale afin d'œuvrer d'une part à la guérison du diabète, et d'autre part, co-construire et évaluer les innovations améliorant la qualité de vie des patients, en développant le Diabète LAB de la Fédération.

1. CROD - Les produits

1.1 Produits liés à la générosité du public

Il est important de rappeler que les produits liés à la générosité du public couvrent un périmètre plus large que les ressources strictement liées à l'appel à la générosité du public au sens de la loi du 7 août 1991.

Comme pour 2024, il s'agit pour 2025 :

- Des cotisations sans contrepartie ;
- Des dons ;
- Les legs, donations et assurances-vie ;
- Du mécénat ;
- Des autres produits liés à la générosité du public.

Cette dernière rubrique comprend les frais de gestion des legs facturés par l'association aux entités bénéficiaires finaux des legs et dont ils lui ont confié le suivi et le dénouement.

Par contre, aucun produit financier n'a été considéré comme devant être liés à la générosité du public. Il en est de même pour les loyers et produits de location relatifs au siège de l'association.

Pour mémoire, le poste « Legs, donations et assurances-vie » est présenté pour son montant « net » (produits directs diminués des charges directes afférentes).

Le total des produits 2025 liés à la générosité du public (rubrique 1. des produits du CROD) s'élève à 2.685.594 €.

1.2 Produits non liés à la générosité du public

Ceux-ci correspondent principalement aux produits issus :

- Des cotisations avec contrepartie ;
- Des ventes de prestations : formations, études Diabète LAB, livrets, publicités insérées dans le magazine équilibre, etc. ;
- Des abonnements au magazine équilibre.

De manière précise, la répartition 2025 est la suivante :

Nature	Montant (€)
Cotisations avec contrepartie	36.360
Ventes de prestations	636.128
Abonnements Equilibre	115.624
Loyers et locations facturés	95.168
Contributions financières	75.000
Ventes de la boutique en ligne et autres	6.363
Produits financiers	7.684
Produits divers et produits exceptionnels	76.053
TOTAL	1.048.380

1.3 Subventions et autres concours publics

Cette rubrique comprend principalement les subventions (de fonctionnement, de projets) versées par les collectivités territoriales, l'Etat français, d'autres autres autorités administratives, etc.

1.4 Report des Ressources affectées et non encore utilisées

Ce poste correspond aux Fonds Dédiés qui obéissent au mécanisme de consommation (reprise sur l'exercice) des ressources restant à utiliser en fonction de leur origine et de l'exercice de collecte. Le poste "report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs" correspond à la rubrique "report des ressources non utilisées" du compte de résultat de l'exercice.

2. CROD - Les charges

2.1 Précisions préalables

L'association a mis en place une comptabilité analytique permettant d'affecter les charges directes et les charges indirectes (ainsi que les ressources) aux différents projets, activités, etc. de l'association.

Sauf exception, les frais de personnel sont répartis selon la clé de répartition du temps de travail de chaque salarié passé aux différents projets, actions, etc.

2.2 Missions sociales

Le total des dépenses concernant les missions sociales engagé pour l'exercice 2025 est de 2.672.706 €.

Parmi les projets menés dans le cadre des missions sociales, on retrouve :

- « Information, accompagnement et prévention » : Parmi les initiatives phares d'accompagnement des personnes touchées par le diabète, le programme Élan Solidaire a accueilli en 2025 plus de 900 patients sur l'ensemble du territoire, et les cafés diabète ont mobilisé plus de 2 400 personnes grâce à l'implication des associations fédérées et de leurs bénévoles patients experts formés par la Fédération. Par ailleurs, près de 1 800 personnes ont également sollicité la ligne Ecoute Solidaire cette même année, ce qui représente près de 3 fois plus d'appels par rapport à 2022. Enfin, plus de 25 000 personnes étaient inscrites au programme Slow Diabète à fin 2025. Tous ces chiffres montrent la pertinence des actions de l'association pour répondre aux attentes des patients et les accompagner dans leur quotidien.

Pour la mission d'information la Fédération a maintenu son objectif de créer une conversation empathique à forte valeur ajoutée avec tous ses publics. Pour cela, en plus de son investissement continu sur ses média « classiques » (équilibre, livrets,...), la Fédération a créé de nombreuses ressources en 2025 autour la thématique de la santé mentale des personnes touchées par un diabète, avec notamment avec un baromètre réalisé par le Diabète LAB, un colloque institutionnel consacré à ce sujet, une visioconférence, des articles, une infographie, ... La thématique de l'alimentation n'a pas été délaissée pour autant avec un programme en ligne intitulé « manger mieux, vivre mieux » conçu à cet effet, complété par l'initiative de proximité ADELA (ateliers Diabète et équilibre alimentaire) coconstruite avec les associations fédérées et de nombreux articles ou vidéos de recettes réalisés cette année. Pour soutenir les personnes équipées de pompes à insuline, deux conférences en ligne ont été organisées autour de l'insulinothérapie fonctionnelle et pour présenter les dernières innovations, notamment en termes de boucle fermée hybride. La Fédération a également mis à disposition un dossier complet sur l'initiation à la boucle fermée hybride, depuis la décision jusqu'à l'autonomisation ainsi que deux mémos à télécharger sur « voyage et pompe à insuline » et sur « hospitalisation et pompe à insuline ». Dans le domaine de la prévention, la Fédération a mis en avant l'hérédité comme facteur de risque de développer un diabète de type 2 à l'occasion de la 14e édition de sa Semaine Nationale de Prévention. Pour ce qui est de la prévention des complications, elle a édité un nouveau dépliant « Diabète et vaccination : les bons vaccins au bon moment, pour rester en bonne santé ! » ainsi qu'un livret portant sur les complications ophtalmologiques, et elle renforcé son action de sensibilisation autour des risques liés au tabagisme.

- « Défense individuelle et collective des patients » : le siège de la Fédération est doté d'un service social et juridique qui a traité en 2025 1463 sollicitations de personnes atteintes de diabète. Les trois thématiques principales sont toujours le travail, le permis de conduire et l'assurance. En 2025, la Fédération a mis à jour plusieurs ressources existantes telles que le livret « Diabète : connaître vos droits, faciliter vos démarches », le Guide « Diabète et travail », et différents contenus proposés sur son site internet pour tenir compte des évolutions dans la réglementation. Le siège bénéficie aussi d'une cellule dédiée aux affaires publiques destinée à concevoir et diffuser le plaidoyer de la Fédération en faveur des personnes atteintes de diabète. En 2025, ce plaidoyer a notamment porté sur la lutte contre les discriminations au travail avec le suivi de l'application de la Loi relative aux restrictions d'accès à certaines professions en raison de l'état de santé, et la participation au comité interministériel issu de cette loi (quitté en début d'année pour marquer notre insatisfaction face à son inertie). L'année qui vient de s'écouler a également été marquée par une activité intense autour de sujets aussi variés que la prise en charge des capteurs de glucose en continu en EHPAD, la visite de contrôle du permis de conduire, la lutte contre la malbouffe et la promotion d'une alimentation saine et durable, l'accessibilité de l'activité physique adaptée, les restes à charges des personnes touchées par un diabète ou la création d'un parcours d'accompagnement préventif destiné aux patients présentant une pathologie susceptible d'évoluer vers une affection de longue durée.
- « Recherche et innovation » : La Fédération s'est engagée financièrement auprès de la Fondation Francophone pour la Recherche sur le Diabète en versant 150.000 € pour contribuer au financement de deux projets de recherche, l'un portant sur la caractérisation de la dysfonction du tissu adipeux associée à l'obésité dans le diabète de type 1 pour permettre une meilleure prédiction du risque cardiovasculaire, et l'autre sur l'étude VIP1 qui mesure l'effet du vérapamil aux stades précliniques que diabète de type 1. Elle a par ailleurs participé à de nombreux comités scientifiques. Dans son rôle de valorisation de l'expérience et du vécu des personnes diabétiques, huit études ont été débutées et/ou finalisées en 2025 par le Diabète LAB sur des sujets tels que l'impact des programmes d'accompagnement proposés par la Fédération, l'expérience patient avec un dispositif de comptage des glucides et de calcul de doses d'insuline, l'adhérence aux recommandations thérapeutiques, la perception des complications dermatologiques, l'impact du diabète sur la santé mentale, l'annonce d'un diagnostic de DT1 ou la perception d'un algorithme prédictif d'évolution de la glycémie d'un capteur de glucose en continu. A travers le Diabète LAB, la Fédération est intervenue dans différents sessions du congrès de la Société Francophone de Diabétologie et du colloque Données de Santé en Vie Réelle, a contribué à la publication de nombreux articles et prises de position, notamment dans le cadre d'évaluation de médicaments ou de dispositifs médicaux par la Haute Autorité de Santé.

(Les projets de la Fédération sont détaillés dans le rapport de gestion 2025)

D'un point de vue chiffré, la répartition est la suivante (en €) :

	Charges directes	Masse salariale	TOTAL
Information, accompagnement, prévention	976.357	725.595	1.701.952
Défense individuelles et collective des patients – Plaidoyer	84.339	262.815	347.154
Recherche et innovation	188.415	167.309	355.724
TOTAL INTERMEDIAIRE			2.404.830
<i>Quote-part de frais de structure nécessaires à la réalisation des missions sociales</i>			<i>267.876</i>
TOTAL GENERAL			2.672.706

Les dépenses relatives aux missions sociales incluent les frais de personnel directement liés à la réalisation des missions sociales, la clé de répartition retenue étant celle du temps de travail individuel des salariés affecté aux missions sociales en 2025. Celles-ci incluent également une quote-part des frais communs de l'association.

Le montant de 347.735 € figurant dans la rubrique « Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France » se compose :

- Des versements aux associations AFD départementales, etc. pour un total de 197.735 €, pour leurs actions réalisées localement ;
- Du versement de 150.000 € effectué par l'association à la Fondation Francophone pour la Recherche contre FFRD au titre de la recherche. Cette somme est utilisée par la FFRD pour financer à la fois les projets de recherche et une partie de ses frais de fonctionnement.

2.3 Frais de recherche de fonds

Le total des dépenses de recherche de fonds engagé par la Fédération est de :

- 1.010.361 € pour l'appel à la générosité du public ;
- 61.784 € pour les autres ressources.

Les dépenses de recherche de fonds se découpent comme suit : 326.513 € sont dépensés pour fidéliser les donateurs par courrier postal, par téléphone et par email. Des dépenses pour promouvoir les legs dans les publications notariales et pour gérer les legs avérés ont également été engagées.

Un autre poste de dépenses concerne la prospection : 386.854 € sont utilisés pour recruter de nouveaux donateurs, essentiellement par courrier postal. Depuis quelques années, les taux de retour en prospection sont en baisse dans l'ensemble du secteur caritatif.

Les dépenses liées à la recherche de fonds liés aux legs s'établissent à 92.457 € et celles relatives à la gestion de la base de données d'un montant de 10.368 €.

Les frais de personnel rattachés aux frais d'appel à la générosité du public s'élèvent à 104.169 €.

Pour les frais de recherche de fonds hors générosité du public, il s'agit de frais de personnel pour un total de 61.784 €.

2.4 Frais de fonctionnement

Le total des frais de fonctionnement engagés par l'association pour l'exercice 2025 est de 587.284 €.

Les frais de fonctionnement se composent notamment de :

Nature	Montant (€)
Frais de personnel	232.148
Quote-part de la base de données pour les adhérents	100.368
Dotations aux amortissements des immobilisations	109.180

Il est précisé que, par simplicité, les dotations aux amortissements des immobilisations de l'association sont 100% affectées aux frais de fonctionnement. Une partie aurait pu être rattachée aux missions sociales, en particulier pour les immobilisations utilisées au sein du Diabète LAB.

2.5 Dotations aux provisions

Les dotations (et les reprises) de provisions figurant dans le CROD correspondent à ceux du compte de résultat de l'association et se composent des différents postes suivants :

- Les provisions pour risques et charges ;
- Les provisions pour dépréciation des actifs circulants ;
- Les provisions pour dépréciation des éléments financiers.

2.6 Engagements à réaliser

Le poste "engagements à réaliser sur ressources affectées" correspond à la rubrique "engagements de ressources à réaliser sur ressources affectées" du compte de résultat de l'exercice.

3. CROD – Affectation de la part issue de la générosité du public

Comme rappelé précédemment, les produits liés à la générosité du public couvrent un périmètre plus large que les ressources strictement liées à l'appel à la générosité du public au sens de la loi du 7 août 1991.

Les fonds issus de la générosité du public sont prioritairement alloués aux missions sociales. Ils financent également les frais de recherche de fonds et une quote-part des frais de fonctionnement.

L'association disposant de ressources en dehors de celles issues de la générosité du public (subventions, vente de produits et de prestations, abonnements au magazine équilibre, formations de salariés d'entreprises et de professionnels de santé, etc.), leur affectation est habituellement effectuée conformément à la destination prévue par les financeurs (privés ou publics), aux engagements contractuels ou selon les projets ou activités ainsi mis en œuvre.

Pour l'exercice 2025, comme pour 2024, les règles suivantes ont été appliquées pour la couverture des dépenses réalisées :

Nature des dépenses	Financement avec des ressources non issues de la GP	Financement avec des ressources issues de la GP
Mission sociale - Information, accompagnement, prévention	80% des ressources non issues de la GP allouées ou générées par cette mission	Ressources issues de la GP pour le solde des dépenses à couvrir
Mission sociale - Défense individuelles et collective des patients – Plaidoyer	80% des ressources non issues de la GP allouées ou générées par cette mission	Ressources issues de la GP pour le solde des dépenses à couvrir
Mission sociale - Recherche et innovation – Hors Diabète LAB	-	100% ressources issues de la GP
Recherche et innovation – Diabète LAB	40% des ressources générées par le Diabète LAB (50% en 2023)	Ressources issues de la GP pour le solde des dépenses à couvrir
Frais de recherche de fonds GP	5% des ressources non issues de la GP allouées ou générées par les missions sociales (hors Diabète LAB) 10% des ressources générées par le Diabète LAB	Ressources issues de la GP pour le solde des dépenses à couvrir
Frais de fonctionnement	100 % des ressources non issues de la GP générées par cet section 15% des ressources non issues de la GP allouées ou générées par les missions sociales (hors Diabète LAB) 10% des ressources générées par le Diabète LAB	Ressources issues de la GP pour le solde des dépenses à couvrir

En pratique, cela signifie par exemple que :

- Une ressource non issue de la GP allouée pour une mission sociale (hors Diabète LAB) pour un montant de 100 est répartie en moyenne à hauteur de 15 pour les frais de fonctionnement, de 5 pour les frais de recherche de fonds GP et de 80 pour le coût de la mission sociale concernée.
- Si la mission sociale concernée a dépensé un total 230, la part couverte par les fonds issus de la générosité du public est de 150 (soit 230 – 80).

Par ailleurs, les frais de recherche des autres ressources sont financées notamment par une quote-part des ressources du Diabète LAB.

4. Le CER

4.1 Les produits et les charges liés à la générosité du public

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées, les informations figurant dans le CER correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le CROD.

4.2 Solde des ressources collectées non affectées et non utilisées au début de l'exercice

Au 01/01/2025, le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés était de de 281.918 €.

4.3 Solde des ressources collectées non affectées et non utilisées à la fin de l'exercice

Compte tenu du solde d'ouverture ci-avant mentionné, du déficit de la générosité du public et de l'absence d'opérations d'investissement ou de désinvestissement liées à la générosité du public, le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés s'établit à un montant de 263.100 € au 31 décembre 2025. De fait, ce montant sera en report à l'ouverture de l'exercice suivant.

5. Le bénévolat et les dons en nature

Ces contributions volontaires en nature sont explicitées dans l'annexe des comptes annuels.

Les bénévoles étant majoritairement liées à des temps passés par les administrateurs, ces éléments ont été considérés comme bénéficiant aux frais de fonctionnement.

6. Les fonds dédiés

Le tableau des fonds dédiés liés à la générosité du public se présente comme suit :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	662 507	703 703
(-) Utilisation	82 635	123 831
(+) Report	105 436	82 635
Fonds dédiés issus de la fusion avec la Ligue des Diabétiques	-	-
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	685 308	662 507

7. Tableau de variation des fonds propres spécifique pour la générosité du public

Voir page suivante.